

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 septembre 2024, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2024-63

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2024

Résolution n° C-2024-64

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2024.

Adoptée

Fondements de la gestion des ressources humaines à la CMQuébec - Ajustements**Résolution n° C-2024-65**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'adopter une modification aux Conditions de travail applicables au personnel non-cadre et cadre de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), lesquelles font partie intégrante des Fondements de la gestion des ressources humaines à la CMQuébec, conformément à la proposition présentée à l'annexe 2.
- D'autoriser le président, la directrice générale et la secrétaire corporative de la CMQuébec à apporter, le cas échéant, les modifications nécessaires aux contrats de travail des employés contractuels, notamment par addenda, afin d'ajuster la clause relative aux vacances conformément aux nouvelles conditions adoptées.
- D'autoriser la directrice générale de la CMQuébec à prendre les mesures nécessaires pour l'application la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024

Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée

États financiers comparatifs des revenus et dépenses

Les états financiers comparatifs sont déposés.

Certificat de crédits pour l'exercice financier 2025

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2025 est déposé.

Dépôt du rapport annuel sur l'application de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Communauté métropolitaine de Québec

Dépôt du Rapport annuel sur l'application de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Communauté métropolitaine de Québec | Année 2023-2024, daté du 5 septembre 2024.

Trame verte et bleue métropolitaine – Modification des projets de la Ville de Québec**Résolution n° C-2024-66**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'abroger la résolution n° C-2024-37 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- D'accepter la demande de la Ville de Québec de retirer le projet de Construction d'un bâtiment d'accueil à la base de plein air La Découverte des projets financés par la trame verte et bleue métropolitaine, résilier l'entente entre la Ville de Québec et la CMQuébec concernant ce projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer, avec la Ville de Québec, les documents requis à cet effet.

- D'autoriser la modification de l'entente concernant le projet de Réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy – phase 2, n'impliquant aucune aide financière additionnelle, et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer un addenda à intervenir avec la Ville de Québec.
- D'autoriser la coordonnatrice de projets en aménagement du territoire de la CMQuébec à procéder à un quatrième appel de projets pour une aide financière maximum de 4 106 492 \$, pour les villes de l'agglomération de Québec, en respectant les conditions mentionnées dans le Programme d'aide financière 2020-2025.
- De transmettre à l'agglomération de Québec une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique -
Planification territoriale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Demande de prolongation de la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2024-67

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prolonger jusqu'au 30 décembre 2026, l'échéance de la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, initialement fixée au 30 juin 2025.
- De transmettre à la ministre du MAMH, copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.
- De transmettre aux municipalités locales et régionales signataires d'ententes de financement pour des projets sélectionnés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine – phase 2, copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique -
Planification territoriale

Adoptée

Demande de modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement – Ville de Fossambault-sur-le-Lac

Résolution n° C-2024-68

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Fossambault-sur-le-Lac que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ne procédera pas à la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de

développement (PMAD) afin d'y créer une exception visant à rendre constructible le lot 4 745 042, tel que demandé par la Ville.

- De recommander à la MRC de La Jacques-Cartier d'analyser l'opportunité de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'y prévoir une exclusion partielle additionnelle concernant le lot visé par la demande de modification du PMAD.
- D'offrir l'accompagnement de la CMQuébec à la MRC de La Jacques-Cartier pour s'assurer que le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement à être éventuellement adopté par la MRC soit conforme aux objectifs poursuivis par le PMAD.
- De transmettre à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique -
Planification territoriale

Adoptée

Demande d'aide financière pour soutenir le milieu municipal en aménagement du territoire – Volet financement d'organismes pour des projets de portée régionale

Résolution n° C-2024-69

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du volet 2 de la mesure stratégique 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- De confirmer l'engagement de la CMQuébec à assumer sa part des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 15 % des dépenses totales admissibles.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique -
Planification territoriale

Adoptée

Entente pour la réalisation de plans de gestion des déplacements en entreprise sur le territoire de la CMQuébec - Addenda

Résolution n° C-2024-70

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

Que sur recommandation du comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social, autoriser la directrice générale et trésorière et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à :

- Signer l'addenda à intervenir à l'entente intervenue entre la CMQuébec et Mobili-T pour la réalisation de plans de gestion des déplacements (PGD) en entreprise sur le territoire de la CMQuébec afin de permettre la réalisation, pour un ou des organismes-employeurs admissibles, d'un PGD à l'échelle d'un parc industriel, et ce, pour une contribution financière de la CMQuébec d'un montant maximal de 25 000 \$ par PGD.
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Mobilité durable

Adoptée

Ajustement des travaux sur la modélisation hydrologique et hydraulique aux balises méthodologiques du gouvernement – Modification du contrat

Résolution n° C-2024-71

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la modification du contrat octroyé à Lasalle | NHC, par la résolution n° E-2024-51, pour effectuer l'ajustement des travaux sur la modélisation hydrologique et hydraulique aux balises méthodologiques du gouvernement, afin de pouvoir réaliser l'ensemble des modifications requises par le gouvernement pour les cours d'eau concernés par le projet de cartographie des zones inondables et ce, pour montant additionnel de 29 387,61 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la lettre de prolongation de services professionnels datée du 22 août 2024.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-33
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Désignation de la Communauté métropolitaine de Québec comme gestionnaire des Alliances pour la solidarité 2024-2029

Résolution n° C-2024-72

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la poursuite des Alliances pour la solidarité pour la période 2024-2029 :

- D'informer le Forum des élus de la Capitale-Nationale (Forum des élus) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est prête à poursuivre l'administration des Alliances pour la solidarité ainsi que de l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la période 2024-2029;
- De mandater la directrice générale de la CMQuébec pour organiser, à court terme, une rencontre du Forum des élus afin de discuter de cette question;
- Sous réserve de l'approbation du Forum des élus :

- Accepter la désignation de la CMQuébec à titre d'instance responsable des Alliances pour la solidarité et gestionnaire de l'enveloppe du FQIS pour la période 2024-2029, pour la région de la Capitale-Nationale;
- Autoriser la directrice générale de la CMQuébec à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour la signature d'une entente à intervenir entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Dossiers de la région de la Capitale-Nationale – Développement social

Adoptée

Développement d'une base de données pour optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales – Demandes d'aide financière

Résolution n° C-2024-73

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2029 de la Zone économique métropolitaine et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Rive-Nord) 2024-2031, et spécifiquement aux fins du projet de Développement d'une base de données pour optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales :

- Autoriser la CMQuébec, à déposer trois demandes d'aide financière liées au Projet-pilote pour documenter les équipements et services des entreprises du secteur métallurgique afin d'alimenter une base de données permettant de favoriser des maillages industriels dans ce secteur, soit :
 - Une demande d'aide financière de 60 000 \$ au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEIE) dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) volet 2;
 - Une demande d'aide financière de 50 000 \$ à la Ville de Québec dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR),
 - Une demande d'aide financière de 25 000 \$ à la Ville de Lévis dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2024
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Zones inondables – Production de données hydrométriques pour la réalisation des analyses conjointes aux embouchures et confluences des cours d'eau - Octroi d'un contrat : Dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, octroyer un contrat à la firme Aquasphera pour la production de données hydrométriques pour la réalisation des analyses conjointes aux embouchures et confluences des cours d'eau, au montant de 17 901,61 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 17 juin 2024. - **Résolution n° E-2024-61**

- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 3 septembre 2024
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 avril 2024
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 24 mai 2024
- E) 2024-08-27 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
- F) 2024-08-27 – Note - Information concernant l'adoption du projet de règlement R.A.V.Q 1689 de l'agglomération de Québec
- G) 2024-08-28 – Note - Stratégie métropolitaine d'économie circulaire – Mise à jour sur l'avancement des travaux
- H) 2024-08-26 – Note - Participation de la CMQuébec à la Commission consultative pour la qualité de l'air
- I) 2024-09-10 – Note - Implication de la CMQuébec dans l'élaboration de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034
- J) 2024-09-16 - NOTE – Litige J. E. Rainville ltée c. Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury – Suivi

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2024-74

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2024-63 à C-2024-74 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE